



## VILLE DE SAINT-PIE AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-81 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES RÉSIDENTIELS, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

#### 1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 juillet 2020, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-81 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires résidentiels* ».

#### 2. Objet du premier projet de règlement

L'objet de ce premier projet de règlement est d'autoriser, pour les terrains situés dans la zone agricole et le Domaine Bousquet, l'ajout d'une serre domestique sans que celle-ci ne soit comptabilisée dans le nombre de bâtiments accessoires autorisés. Le règlement a également pour objet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec un toit plat, lorsque le bâtiment principal est muni d'un toit dont la pente est inférieure à 3 dans 12.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

#### 3. Consultation écrite

Compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fait l'objet d'une période de consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation. Les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Hôtel de ville de Saint-Pie  
77, rue Saint-Pierre  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

ou par courriel à l'adresse [st-pie@villest-pie.ca](mailto:st-pie@villest-pie.ca)

Les commentaires doivent être reçus à l'hôtel de ville au plus tard le 31 juillet 2020.

#### 4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Règlements et Avis publics*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020

**Annick Lafontaine**  
Greffière